

Tiques, maladie de Lyme Fransylva FPPA donne les bons réflexes à adopter

En été le sujet des tiques revient sur le devant de la scène avec le nombre croissant de promeneurs en forêt. Fransylva FPPA souhaite sensibiliser les habitants du département sur les bonnes pratiques à adopter et éviter ainsi le développement de la maladie de Lyme. En effet, les tiques sévissent notamment en forêt (particulièrement d'avril à novembre) et la maladie de Lyme peut provoquer des troubles articulaires ou neurologiques chroniques graves.

3 gestes préventifs

Il est important de bien se couvrir par des vêtements longs (bras et jambes) afin de minimiser le nombre de piqûres par les tiques.

L'inspection de retour de balade de la tête au pied est systématique pour détecter les tiques qui auraient tenté de s'accrocher au corps.

Puis la surveillance des signes (plaque rouge, ...) dans les jours après avoir enlevé les tiques. A ce moment là, la visite chez un spécialiste (médecin ou pharmacien) est importante !

« La maladie de lyme fait l'objet d'une grande attention à l'entrée de l'été mais elle n'est finalement pas si inquiétante si l'on se protège et applique ces gestes de prévention » explique Hervé Madéo, président de Fransylva FPPA.

On recense seulement 6% de risque de développer la maladie de lyme en cas de piqûre. La probabilité d'attraper la maladie diminue beaucoup si la tique est enlevée dans les 24h*.

Le cas des forêts privées

Dans le 64, 75% des forêts sont privées. Et le promeneur en quête d'une jolie balade n'en a pas toujours conscience. Fransylva FPPA rappelle qu'il est important de demander l'autorisation au propriétaire forestier avant de venir se promener dans la forêt. Ce dernier est en droit de refuser, ou d'accepter et de donner alors des recommandations importantes pour adopter le bon comportement pour éviter les tiques, mais aussi et surtout assurer le respect de la biodiversité et de la production de bois.

* Source [INRA](#)

A propos

Fransylva FPPA, dépendant de la Fédération nationale des Syndicats de forestiers privés, représente les sylviculteurs auprès de l'administration, des élus, de la filière forêt bois et des professionnels impliqués dans la filière forestière. Elle informe et défend les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques responsables avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

Contact du syndicat :
Tél 06 11 83 98 68
Silvae064@gmail.com